

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

ROUBAIX, le 20 JANVIER.

Bulletin du jour

Le scandale des invalidations a continué à recommencer à la chambre, avec un surcroît de fureur; dans la séance de vendredi, il y a eu trois vérifications de pouvoir, et trois exécutions. Le parti pris des gauches ne saurait s'affirmer ni avec plus de violence, ni avec plus de cynisme.

Cette dernière invalidation a eu cela de caractéristique que M. Bethmont, rapporteur, avait conclu au nom du bureau à la validation, se fondant sur ce que les faits de pression et de corruption allégués contre l'élection n'avaient pas le moindre fondement, et que d'ailleurs, M. de Larocheffoucauld, dans trois précédents scrutins, avait toujours obtenu la majorité, dans la même circonscription.

Messieurs les républicains de la chambre ont le nombre pour eux; ils en usent et en abusent; mais ils se font étrangement illusion s'ils croient par leurs procédés tyranniques et odieux fortifier leur autorité et consolider la République.

M. Lorois présente le rapport sur l'élection de M. de Loquessie dans la deuxième circonscription de Montauban et conclut à la validation. L'élection est invalidée et le dossier renvoyé à la Commission d'enquête.

M. Bouchet présente le rapport sur l'élection de M. Lezard à Bellac. L'élection de M. Lezard est due à la candidature officielle et aux avis aux contribuables dans lequel la Chambre dissoutait présentée comme ayant coûté 400 millions.

Le Constitutionnel reconnaît d'un cœur contrit et pénitent que, par son mépris du bon sens et de l'équité, la Chambre en arrivera à enfoncer dans l'horreur de la République ceux qui la redoutent et la haïssent d'instinct et par principe, et à détacher d'elle les hommes de bonne volonté et de bonne foi qui se prêtent loyalement par raison à l'expérience qui en est faite.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du vendredi, 19 janvier 1878. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY. La séance est ouverte à 2 heures et demie.

PROPOSITION DE LOI M. Pascal Duprat dépose deux propositions de loi relatives à la responsabilité du Président de la République et à celle des ministres.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du cinquième bureau sur l'élection de M. de Villagontier dans l'arrondissement de Fougères (Ille et Vilaine).

M. de la Villagontier, combattant les conclusions du rapport, établit que la majorité qu'il a obtenue est de 476 voix. La pression administrative n'a pas exercé d'influence dans ces arrondissements, il est notoire au contraire que la plupart des fonctionnaires ont soutenu la candidature de M. Roger-Marvaise, malgré la circulation de fausses nouvelles.

M. Lelièvre, rapporteur, répond qu'au début de la période électorale dans le département, M. de Villagontier a adressé aux fonctionnaires une circulaire qui leur prescrivait non pas la neutralité mais l'intervention active en faveur du candidat officiel.

M. Lorois présente le rapport sur l'élection de M. de Vendœuvre, dans la première circonscription de Caen et conclut à la validation. — Adopté.

M. Lorois présente le rapport sur l'élection de M. de Loquessie dans la deuxième circonscription de Montauban et conclut à la validation. L'élection est invalidée et le dossier renvoyé à la Commission d'enquête.

M. Bouchet présente le rapport sur l'élection de M. Lezard à Bellac. L'élection de M. Lezard est due à la candidature officielle et aux avis aux contribuables dans lequel la Chambre dissoutait présentée comme ayant coûté 400 millions.

M. Cantagrel rappelle que M. le ministre des Travaux publics a déposé un projet de loi relatif à la base Seine et en demande le renvoi à la Commission des voies navigables.

M. Lezard demande le renvoi de la discussion à jeudi. (Assentiment.)

M. Cantagrel rappelle que M. le ministre des Travaux publics a déposé un projet de loi relatif à la base Seine et en demande le renvoi à la Commission des voies navigables.

M. Martin Feuillée présente le rapport sur l'élection de M. de Cadillan, dans l'arrondissement d'Arles. Il y a de nombreuses protestations signalant des faits d'une extrême gravité.

Les manifestes du candidat officiel ont été dispensés du droit de timbre, un grand nombre de révolutions ont été prononcées, beaucoup de sercles et de cafés ont été fermés, les réunions du candidat républicain ont été entravées par tous les moyens; un pamphlet calomnieux a été répandu contre M. Tardieu. Le sectionnement électoral de la ville d'Arles a été modifié; le jour du scrutin, le transport des électeurs a été empêché.

M. de Cadillan demande le renvoi de la discussion à vendredi ou jeudi.

M. Guichard rend compte des opérations électorales dans la première circonscription de Châteauroux. — M. Charlemagne a été proclamé député avec 276 voix de majorité. L'attention

du bureau a été appelée sur des faits graves. Les dénonciations du Bulletin des Communes, l'intervention administrative en faveur des députés conservateurs ont détourné le candidat républicain un nombre de voix supérieur à la faible majorité obtenue par M. Charlemagne.

M. Charlemagne était candidat patronné par le comité de l'Appel au peuple. Que penser des ministres du 16 mai qui adoptaient un candidat se présentant avec l'appui de M. Rouher. L'archevêque de Bourges est descendu dans l'arène électorale. Il a adressé une circulaire à son clergé pour lui prescrire sa conduite pendant la période électorale et prescrivait des prières pour le succès du candidat conservateur.

M. Estignard a été élu au second tour de scrutin. Cette élection n'a provoqué de nombreuses protestations qui signalent l'absence du caractère officiel de la candidature et les démarches faites par le sous-préfet dans les communes.

Les visites administratives étaient accompagnées de promesses de subvention de toute nature. Environ 20 maires ont été révoqués, des conseils municipaux dissous, des instituteurs déplacés, des cabarets fermés; la terreur a régné dans l'arrondissement.

La magistrature a joué un rôle important dans l'élection: des juges de paix ont fait un propagande active en faveur de M. Estignard. D'autres qui lui étaient contraires ont été déplacés. L'action du clergé n'a pas été moins considérable bien qu'il soit difficile d'en découvrir les traces, certains faits démontrent toutefois que plusieurs curés ont fait de la propagande en faveur du candidat conservateur.

Un chef d'usine a engagé ses ouvriers à voter pour M. Estignard, il leur a distribué des bulletins et les a conduits lui-même au scrutin. Les procès-verbaux et les protestations signalent en outre des irrégularités et des fraudes dans le scrutin; enfin on s'est défendu l'affichage d'un manifeste signé par les députés et les sénateurs du département.

M. Estignard regrette de ne pouvoir pas présenter ce rapport qui est un véritable phylax. Il demande le renvoi à jeudi. Le renvoi est ordonné. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Gasté tendant à établir la nouvelle manufacture de tabacs à Brest au lieu de la construire à Lijon.

M. de Gasté dit que la ville de Brest a perdu 9,000 habitants en six ans; cette population, presque entièrement adonnée à la marine est très-mal partagée; les veuves et les enfants des marins sont obligés de quitter Brest pour aller chercher des moyens d'existence. En y créant une manufacture de tabacs on offrirait à ces malheureuses femmes une ressource qui leur permettrait de vivre. Brest est, d'ailleurs, le port le plus rapproché de l'Amérique qui produit beaucoup de tabacs. Il est nécessaire de faire quelque chose pour les villes de guerre qui supportent tant de désavantages.

Si les engagements sont pris en faveur de Dijon on pourrait, au moins, renvoyer la proposition aux ministres des finances et de la Marine qui examineront les raisons d'établir à Brest la première manufacture à construire.

M. le président dit que ce renvoi ne peut se faire.

La Chambre peut adopter ou rejeter une proposition mais non la renvoyer à un ministre, on ne renvoie aux ministres que des pétitions. Ce sont les conclusions de la commission d'initiative qui doivent être mises au vote.

M. de Gasté dit qu'il modifie sa proposition en demandant que la première manufacture à construire soit établie à Brest, sans parler de celle de Lijon.

Les conclusions de la Commission d'initiative tendant à ce que la proposition ne soit pas prise en considération sont adoptées.

Lundi 2 heures séance publique. La séance est levée à 5 h. 1/2.

Événements d'Orient

Les troupes turques ont évacué Andrinople. Les consuls étrangers ont demandé des trains spéciaux pour évacuer leurs nationaux. Soixante-dix gendarmes ont été laissés pour garder les consulates et prêter main-forte à l'administration provisoire. Celle-ci est composée d'un Conseil de notables formé sur la proposition du gouverneur.

Les Russes ont pris possession de la ligne de l'Altipolis à Andrinople; les Russes de la Dobroudja avançant; les Turcs ont évacué Kazan et retiré tout leur matériel de guerre, depuis Osman-Dazar jusqu'à Esikdjoïna.

Les renseignements nous font croire, dit le Moniteur, qu'il n'est pas question de la destitution de M. Rouland. A la suite du remplacement de M. de Plenc, M. Rouland aurait, lui-même, en invoquant son âge, exprimé le désir d'être remplacé dans son poste de gouverneur de la Banque.

INFORMATIONS

Une correspondance autographiée a annoncé que M. de Rotschild aurait menacé de donner sa démission de membre du conseil de la Banque de France, si l'on destituait M. Rouland.

Quant à M. de Rotschild, il n'est nullement intervenu dans cette affaire, et, en tous cas, ses relations bien connues avec M. le ministre des Finances ne permettent pas de croire qu'il lui ait présentée sous la forme indiquée par la correspondance que nous venons de citer, des réflexions touchant le remplacement de M. Rouland.

Il paraît que les gauches porteront leur choix sur l'amiral Jaureguiberry, pour le siège sénatorial qui est vacant. Le général Berthaut, dont le nom avait été d'abord proposé par le centre gauche, aurait décliné toute candidature, ou du moins refuserait toute démarcation.

On affirme qu'en réponse à l'invalidation de M. de La Rocheffoucauld-Bisaccia, un certain nombre de sénateurs proposent la candidature du député de Marnes pour le siège de sénateur inamovible, auquel on va pourvoir le 23.

M. Dethou, député de l'Yonne, dont le Français annonçait hier la mort, a assisté samedi à la séance et a déclaré qu'il n'a même pas été malade.

LETRES DE PARIS

« Je suis fier de sortir d'une pareille Chambre ! » Cette parole, prononcée par le duc de la Rocheffoucauld-Bisaccia, après la candidature invalidation dont il a été frappé, restera comme la juste condamnation des abus de pouvoir dont cette majorité républicaine et radicale se rend compte, depuis les élections de 1876.

Elle invalide impitoyablement les élections universelles qui se distinguent par la dignité du caractère, par les services rendus, par l'humanité de leur action sociale, par leur fidélité à défendre les principes d'ordre public. Après l'expulsion violente de ces hommes d'élite, que reste-t-il donc dans cette Chambre ?

L'invalidation d'hier est des plus composites. On prétend qu'elle a été décidée, dans les conseils de la gauche, au dernier moment et pour des raisons particulières. Ce que je sais, c'est que ce dernier exemple d'insolence et de parti-pris donné par la majorité radicale a ému jusqu'à des membres du centre gauche, qui bien en termes indiqués a conduit de leurs allés. M. Bethmont s'est écrié: « Je suis fier de sortir d'une pareille Chambre ! »

M. Dufaure est un habile homme. Il a trouvé moyen, dans son discours apologétique d'hier, de glisser au Sénat un énorme sophisme, que je m'étonne d'avoir vu passer inaperçu. Il s'agit du second point des critiques formulées par M. de Gaudry sur la réélection des Maîtres antérieurement révoqués. M. Dufaure a prétendu la Haute-Chambre de ne point s'en occuper, la question devant être portée, après les élections faites, au Conseil d'Etat qui aura compétence pour défendre la légalité, s'il y a lieu. Mais le Conseil d'Etat ne statue pas d'office. Il faut qu'il soit saisi par une protestation. Qui le saisira? Les particuliers? Mais quel intérêt personnel allégueront-ils pour être recevables? Le gouvernement? Avec les dispositions où nous le voyons, il n'est guère probable qu'il s'en donne le souci. Légalement ou non, les Maîtres qui n'avaient pas le droit d'être candidats, resteront donc élus, et les radicaux pourront se moquer entre eux et du Conseil d'Etat, et même de M. Dufaure, si le cœur leur en dit.

Je n'ai pas encore sous les yeux le rapport que M. Goblet a déposé hier, au nom de la commission chargée d'examiner le projet d'amnistie pour les délits politiques commis du 16 mai au 14

décembre. J'ai parlé donc d'après ce qu'en disent les amis du rapporteur.

Or, ces derniers affirment que, d'accord avec le garde des sceaux, M. Goblet conclut à ce que l'amnistie s'étende aux délits de diffamation politique et de diffamation politique? Qu'est-ce cela, je vous prie? Une nouvelle catégorie de délits, répond le Rapport. Nouvelle, je crois bien! S'il s'agit de la loi à venir, quelle chose de semblable, admettez-vous, je vous prie, que l'on ait pu se permettre une hérésie juridique de première classe.

La discussion a été extrêmement vive et même, paraît-il, orageuse dans la dernière séance de la commission du budget. A gauche, on ne s'en est pas rendu compte, mais il y a bien d'autres choses que la gauche ne se vante pas. On raconte donc que les projets de M. de Freycinet ont été combattus vigoureusement par les quelques hommes compétents que compte encore cette commission, et par suite des objections soulées, objections dont on n'a pu se dissimuler la gravité, lesdits projets seraient, à l'heure qu'il est, gravement compromis.

Si ce bruit se confirme, si les commissaires du budget eux-mêmes le tiennent pour vrai, si, de son côté, M. L. Say persiste dans les scrupules qu'il a, dit-on, je sais pas mal d'espérances particulières ou collectives qui tout être déçus et quelques opérations de Bourse qu'il va falloir suspendre, comme, par exemple, le drainage des terres certaines lignes, qu'on espère faire racheter aux dépens de ces bons contribuables.

Il se pourrait qu'il y ait un jour ou l'autre, un incident Noailles-Carrot. Quelques uns voudraient savoir: 1° Pourquoi notre ambassadeur de Rome a négligé d'avertir le Maréchal de la réception qui l'attendait, ce qui l'a mis dans la fautive position que décrit élogieusement le télégraphe; 2° Si c'est par ordre supérieur qu'il n'a pas voulu s'associer à cette réception. On raconte à ce sujet des détails curieux et dignes d'être approfondis. Mais je crois bien que ceux qui voudront aller au fond des choses, obtiendront pour unique réponse: « Vous êtes trop curieux. »

BULLETIN ECONOMIQUE

AVIS AUX INVENTEURS

Le gouvernement de l'Inde anglaise vient de décider, pour le mois de septembre 1879, l'ouverture d'un concours au sujet du meilleur procédé de réparation de la fibre du bohméria nivea, vulgairement appelée ramie ou china-grass. Une récompense de 125,000 francs est offerte à l'inventeur de la meilleure machine permettant de séparer: 1° l'écorce et la fibre de la tige; 2° la fibre de l'écorce du china-grass.

Comice Agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 16 janvier. M. Polet appelle l'attention du Comice sur le peu d'importance des primes destinées à la race bovine flamande à l'Exposition universelle.

M. le président prononce une allocution à l'occasion de l'installation des bureaux du Comice de 1878.

M. Hella rappelle que dans des dernières séances, M. Cochez a proposé au Comice un programme abrégé des matières à traiter dans les écoles primaires pour l'enseignement agricole.

M. le président croit que l'idée d'un manuel d'instruction primaire agricole est excellente, à condition qu'il sera court, substantiel et spécial à notre contrée. Il propose de charger M. Hella de s'entendre avec M. Cosserat relativement au programme. Celui-ci pourrait ensuite composer son travail qui serait soumis à une commission du Comice avant l'impression. Ici là, la question des villes et moyens matériels sera étudiée. La proposition est adoptée.

M. Tiers expose au Comice les entraves qu'apporte à la circulation des bestiaux la non-ouverture du bureau douanier de Wattrelos. On a ouvert celui de Touffra qui n'a pas d'importance et celui de Wattrelos, bien plus utile, resta fermé; aussi l'entrée en France s'exerce sur une vaste échelle. Il demande au Comice d'intervenir en présentant à la préfecture des observations à ce sujet. M. Lepereq appuie fortement sur les inconvénients signalés par M. Tiers, l'obligation pour les bestiaux de

faire de longs trajets en chemin de fer est une des causes de la propagation de la fièvre aphteuse. Il faudrait avant tout éviter les agglomérations. M. Pollet est d'avis qu'on ne saurait ouvrir trop de bureaux à condition que la surveillance sanitaire puisse s'exercer utilement. Ceci est une question de budget, d'ailleurs c'est le ministère de l'Agriculture qui aujourd'hui régit toutes les questions relatives à la police sanitaire des frontières, c'est donc à lui qu'il faut s'adresser.

Il est décidé qu'une démarche nouvelle sera faite au nom du Comice. La séance est levée à 1 heure 1/2.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons le devoir, mais le regret de constater que M. Achille Scrépel s'est encore associé avant-hier à l'un des actes les plus iniques et les plus scandaleux qu'ait commis la majorité de la Chambre des députés. Nous voulons parler de l'invalidation de M. de la Rocheffoucauld, comme député de la Sarthe.

Rappelons quels avaient été les chiffres du scrutin:

Table with 2 columns: Name and Votes. M. de la Rocheffoucauld: 7,241 voix. Chesnay de Beaurepairs: 2,884. Grandjean: 1,945. Grand: 1,613.

En présence de ces chiffres, le rapporteur, M. Paul Bethmont, membre de la gauche, concluait à la validation et voici en quels termes il s'exprimait:

« Quant à la pression administrative, M. le duc de la Rocheffoucauld la nie, non pas qu'il n'ait eu des candidats officiels, mais il a fait observer au bureau que nommé déjà trois fois député, il est député 1859, conseiller général du département de la Sarthe; qu'en 1871 il a été élu député à grande majorité et au scrutin de liste; qu'en 1876, il a été élu député de l'arrondissement de Marnes au deuxième tour de scrutin, après avoir obtenu au premier tour, une grande majorité relative sur ses deux concurrents l'un républicain, l'autre bonapartiste; qu'en 1876, il a eu 687 voix de majorité; qu'en 1877 il a été élu conseiller municipal de la ville de Bonnières par 694 voix contre 334 données à la liste concurrente.

« Que même en 1877, il a été élu député le 14 octobre, conseiller général sans concurrent, en novembre, et conseiller municipal le 6 janvier en tête de la liste avec 715 voix. Que depuis 1876 il a été nommé six fois pour le suffrage universel au conseil municipal, au conseil général et à la députation. M. de la Rocheffoucauld a ajouté que lors de l'élection législative, il avait en face de lui trois concurrents républicains qui avaient tous les trois une action personnelle sur divers cantons de l'arrondissement, que cependant, si l'on considère chacun de ses concurrents pris isolément il a eu contre lui, une majorité de plus de 4,000 voix, contre chacun des deux autres une majorité de plus de 5,000. D'ailleurs, s'il est dit, il y a qu'une protestation sans pièces à l'appui, et dans ces conditions, il a demandé au bureau de ne pas retarder sa validation par une enquête et de statuer de suite sur son élection. »

Le rapporteur demandait donc à la Chambre de valider cette élection si légitime et des membres modérés de la gauche et du centre gauche se laissent aussi guider par cette pensée de droiture; nous citons MM. H. de Choiseul, Choron, Danelle-Bernardin, Gailly, de Gasté, La Caze, Lamy, Lebaudy, Leroux, Lur-Saluces, Mention, de Nalèches, Philipoteau, L. Renaud, des Roys. D'autres s'abstiennent. Citons: MM. Bardoux, Casimir Périer, Franck-Chauveau, Christophle, Cochezy, Godin, Journaux, Lams, Leblond, Méline, Mestreau, Nédellec, d'Osmond, A. Picart Rioulet, F. Simon, Tiersot, R. Waddington.

Mais les gambettistes ne l'entendaient pas ainsi; ils voulaient priver la droite d'un homme d'une telle valeur et d'une telle situation. Ils ont fait invalider l'élection et, cette fois encore, M. Achille Scrépel s'est mis résolument à leur suite, sans considérer quelle indignité on lui faisait connaître.

M. Achille Scrépel, élu à 188 voix de majorité, après la polémique que l'on sait, polémique qu'il n'a pas encore désapprouvée et qui restera à tout jamais comme une flétrissure pour le parti qui s'en est servi, M. Achille Scrépel a eu le triste courage de voter l'inva-